

**Liste des délibérations examinées  
en séance du Bureau Communautaire du 27 06 2023**

**Date d'affichage : 28 06 2023**

**Date de mise en ligne : 28 06 2023**

<b>Délibération n°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Vote</b>
<b>2023.BC.015</b>	Cession des terrains de la ZI de Jarny Giraumont	Unanimité
<b>2023.BC.016</b>	Inventaire des ZAE	Unanimité
<b>2023.BC.017</b>	Subvention « Coup de cœur » Chorale « Les Amadeus »	Unanimité

Le Président,  
**Luc RITZ**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 21 Juin 2023.

Etaient présents : Madame RIGGI et Messieurs RITZ, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, MAFFEI, HYPOLITE.

Étaient représentés : Madame GUIRLINGER donne procuration à Monsieur RITZ, Monsieur LOMBARD donne procuration à Monsieur VALENCE.

Etaient excusés : Madame BEAUGNON et Messieurs CORZANI, DANTE, MANGIN, TONIOLO.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

**Membres en exercice : 16**

**Présents : 9**

**Pouvoir : 2**

**Votants : 11**

Le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

**Ordre du Jour :**

**2023.BC.015** : Cession des terrains de la ZI de Jarny Giraumont

**2023.BC.016** : Inventaire des ZAE

**2023.BC.017** : Subvention « Coup de cœur » Chorale « Les Amadeus »

-----  
**2023.BC.015 - CESSION DES TERRAINS DE LA ZI DE JARNY GIRAUMONT**

La zone industrielle de Jarny Giraumont fait partie des 7 zones d'activités économiques du territoire d'OLC.

Initialement gérée par le Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey, cette zone a fait l'objet d'un contrat de concession, signé avec la société Solorem, pour l'aménagement des 70ha de surface totale.

Elle est, depuis la loi NOTRe, de compétence intercommunale, et OLC assure la gestion du contrat avec la Solorem, en l'absence d'activité du Syndicat mixte (qui doit par ailleurs être dissout), afin de ne pas bloquer la concrétisation des projets.

Cette zone, qualifiée d'intérêt départemental par le passé, et pour laquelle le syndicat avait confirmé sa volonté de transfert au Syndicat mixte départemental des zones industrielles, a pu bénéficier d'investissements et aménagements importants, et notamment de subventions du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qui permettaient de baisser les prix de cessions des parcelles aux entreprises.

Les entreprises suivantes s'y sont implantées : Metra Mestrole, le SIRTOM, Lear Corporation, Lesportes, AZ recyclage, Lorraine monuments, Lorraine aménagement, SCEA de l'Yron, et un compromis de vente a récemment été signé avec l'entreprise SLA Plâtrerie. Hormis Lear Corporation et Metra Mestrole, les implantations sur la zone ont souvent été la résultante du développement de petites entreprises du territoire (notamment artisanales), à la recherche de foncier plus important.

OLC a cependant été contactée par monsieur Julien Le Bras, président de Le Bras Frères (belle entreprise familiale de Jarny, très renommée et qui met son savoir-faire à l'œuvre sur de beaux monuments nationaux comme Notre Dame de Paris), pour un projet sur la zone industrielle de Jarny Giraumont.

**- concernant le prix de cession des parcelles** : Monsieur Le Bras souhaiterait acquérir environ 40ha constructibles répartis sur l'ensemble de la zone (cf liste des parcelles dans le projet de cession), afin d'implanter notamment un parc photovoltaïque au sol sur la partie nord.

La plupart des terrains concernés sont la propriété de l'EPFGE. Le service des Domaines a estimé leur valeur à 0,60€ HT/m<sup>2</sup>.

OLC est parvenue à un accord avec l'EPFGE pour un prix de rachat à 0,70€HT/m<sup>2</sup>, et avec Monsieur Le Bras pour un prix de cession à 2€HT/m<sup>2</sup>.

Selon Maître Coulon, le projet présenté doit nécessairement mentionner :

- le futur acquéreur, les références des parcelles et leurs surfaces
- le montant de l'évaluation du service des Domaines
- le motif et les caractéristiques de la vente.

La proposition d'acquisition de 40ha de Monsieur Le Bras est donc une opportunité importante de développement pour la ZI de Jarny Giraumont.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le prix de rachat des parcelles appartenant à l'EPFGE (liste dans le projet de cession joint) à 0,70€HT/m<sup>2</sup>,

-- **Valide** le prix de cession des parcelles d'EPFGE (liste dans le projet de cession joint) à Monsieur Le Bras au prix de 2€HT/m<sup>2</sup>,

-- **Autorise** le Président ou un Vice-président à signer l'acte notarié ou tout document utile.

### **2023.BC.016 - INVENTAIRE DES ZAE**

Dans le cadre de la loi Climat et résilience et afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette », OLC doit réaliser avant fin août 2023, un inventaire de ses zones d'activités économiques.

Depuis la loi NOTRe, OLC gère et aménage 7 zones d'activités économiques :

- La Zone industrielle de Jarny Giraumont
- Le Pôle d'activités industrielles et technologiques du Val de Briey
- La zone d'activités Alain Corradi d'Homécourt
- La zone Nord d'Homécourt
- La zone des Deux Vallées de Valleroy
- La zone commerciale du Val de l'Orne de Conflans-en-Jarnisy
- La zone du Haut des Tappes d'Homécourt

L'inventaire à réaliser, doit permettre d'avoir une connaissance précise des ZAE, et d'identifier le foncier économique occupé ou encore disponible. Il doit comporter, pour chaque zone :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, avec la surface de chaque parcelle et l'identification du propriétaire
- L'identification des occupants de la zone
- Le taux de vacance pour chaque ZAE.

Les périmètres de certaines zones ont nécessité une actualisation pour être plus cohérents. Les tableaux de chaque ZAE (en annexes) mentionnent pour chaque parcelle : la référence cadastrale, la surface, le propriétaire, l'occupant, et un commentaire concernant l'occupation ou la disponibilité de la parcelle.

Un taux de vacance a ensuite été calculé pour chaque zone, en tenant compte des projets de cessions en cours.

Afin de respecter la procédure de réalisation de cet inventaire, une consultation des propriétaires et occupants des zones a été réalisée du 22/05 au 19/06 : sur le site internet d'OLC, facebook OLC, et dans le Républicain lorrain avec un article le 19/05 dernier.

Il était proposé aux propriétaires et occupants des ZAE de contacter le service développement économique de OLC pour consulter cet inventaire et y apporter des corrections si nécessaire.

L'inventaire devra ensuite être actualisé au moins tous les 6 ans, selon la même procédure.

Fabrice BROGI demande des précisions sur l'origine de cet inventaire. Romain ZATTARIN explique qu'il s'agit d'une demande de l'Etat (DDT) pour connaître le taux de vacance des zones.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** les plans et périmètres des 7 ZAE,

-- **Valide** les tableaux en annexes reprenant pour chaque parcelle, la surface, le propriétaire, l'occupant et la disponibilité du foncier.

#### **2023.BC.017 - SUBVENTION « COUP DE CŒUR » CHORALE « LES AMADEUS »**

En marge de la commission culture du 4 avril 2023, la chorale « Les Amadeus » d'Anoux a sollicité le Président d'Orne Lorraine Confluences afin d'obtenir une subvention de fonctionnement.

La chorale qui se veut intergénérationnelle (les adhérents ont entre 13 et 78 ans), répète dans le local des Micro-Folies, prêté gracieusement par la commune de Val de Briey.

Pour l'année 2023, l'association « Les Amadeus » prévoit d'organiser :

- Deux concerts de Noël aux églises d'Anoux et de Briey
- Possiblement des concerts dans les EHPAD

Un concert avec une meneuse de revue sera également programmé en début d'année 2024.

Pour son fonctionnement, l'association prend financièrement en charge :

- Les frais de déplacement du chef de chœur pour 2 400 € par an,
- La location de la salle où sera donnée le concert avec les danseuses, soit 500 €.

Concernant les recettes, la cotisation s'élève à 50 € par choristes, soit 600 €, auxquels s'ajoutent quelques dons « au chapeau » pour les concerts de Noël.

La subvention sollicitée à OLC est de 600 €. Cette demande de subvention n'entrant pas dans le processus habituel, seul un « coup de cœur » peut être attribué et celui-ci ne peut excéder 500 €.

Didier VALENCE demande des précisions sur les co-financements publics nécessaires pour ce type de subventions.

Fabrice BROGI précise qu'aucun critère de co-financement n'existe pour les subventions « coup de cœur ».

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** une subvention « coup de cœur » de 500 € à la chorale « Les Amadeus »,

-- **Autorise** le versement de la subvention.

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président,  
**Luc RITZ**



**SEANCE DU 27 JUIN 2023**

**2023.BC.015** : Cession des terrains de la ZI de Jarny Giraumont

**2023.BC.016** : Inventaire des ZAE

**2023.BC.017** : Subvention « Coup de cœur » Chorale « Les Amadeus »

**ETAT DES MEMBRES PRESENTS :**

<b>DELEGUE(E)S</b>	<b>COMMUNES</b>
BERG André	ANOUX
BROGI Fabrice	AUBOUE
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
RIGGI Marie-Christine	BATILLY
RITZ Luc	LABRY
VALENCE Didier	JEANDELIZE

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président,  
**Luc RITZ**



**Date de mise en ligne sur le site internet : 21 Juillet 2023**